



# ZEC Kiskissink

*Association Sacerf Macousine Inc.*

1480 chemin du Lac Écho

Prévost, Québec

J0R 1T0

## CONVOCAATION

8 mars 2024

À tous les membres de la zec Kiskissink

Par la présente, vous êtes cordialement invités à assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu :

**DATE:** 6 avril 2024 (Samedi)

**HEURE:** 9:30 am

**ENDROIT:** HÔTEL Énergie Shawinigan, 1100 Promenade du St-Maurice, Shawinigan, P.Q.

### ORDRE DU JOUR

- |     |   |                              |
|-----|---|------------------------------|
| 1-  | Ouverture de l'assemblée générale annuelle  | Nicolas Brosseau             |
| 2-  | Choix du président d'assemblée  | Nicolas Brosseau             |
| 3-  | Présentation et adoption de l'ordre du jour   | Patrick Genest               |
| 4-  | Présentation et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2023                          | Patrick Genest               |
| 5-  | Rapport du président et des administrateurs   | Nicolas Brosseau             |
| 6-  | Rapport des états financiers  | Nicolas Brosseau             |
|     | a. Année fiscale 2023   | Nicolas Brosseau             |
| 7-  | Ratification des actes posés par les administrateurs et les officiers                                       | Nicolas Brosseau             |
| 8-  | Engagement du vérificateur comptable 2024   | Nicolas Brosseau             |
| 9-  | Plan d'action 2024 et recommandations du CA   | Nicolas Brosseau             |
| 10- | Nouvelles réglementations des campings  | Claude Nadeau                |
| 11- | Dossiers fauniques  | François Tremblay            |
| 12- | Harmonisation des activités de chasse à l'original  | François Tremblay            |
| 13- | Harmonisation des activités de chasse à l'ours  | François Tremblay            |
| 14- | Nomination d'un président(e) d'élection   | Nicolas Brosseau             |
| 15- | Élection de 3 postes de directeurs et 1 poste en intérim  | Yvon Hamel                   |
| 16- | Présentation du nouveau conseil d'administration  | Yvon Hamel                   |
| 17- | Affaires diverses   | Nicolas Brosseau             |
|     | 17.1 – Numéro de téléphone des postes d'accueil   |                              |
|     | 17.2 – Hydro Québec   |                              |
|     | 17.3 – Chaloupes sur lacsensemencés   |                              |
|     | 17.4 - Etc.   |                              |
| 18- | Tirage des prix de participation (voir modalités de tirage au verso)  | Patrick Genest / Serge Hudon |
|     | <i>Les tirages des prix de présence seront effectués en présentiel à l'AGA.</i>                             |                              |
|     | <i>Les tirages des prix de participation seront effectués à une date ultérieure en direct sur FaceBook.</i> |                              |
| 19- | Clôture de l'assemblée  | Nicolas Brosseau             |

« Voir VERSO »

---

*Nicolas R. Brosseau*  
*Président, ZEC Kiskissink*

# Tirage des prix de participation

À tous les membres de la zec Kiskissink

Il y aura des tirages de prix de participation applicables sur vos forfaits de chasse ou de pêche sur notre zec.

En tout, 35 prix de 50.00\$ et 16 prix de 25.00\$ pour un total de **2, 150.00\$**.

## **TIRAGES EN PRÉSENTIEL – Vous devez être présent à l'AGA pour recevoir votre prix :**

### **POUR CEUX QUI ACHÈTENT LEUR FORFAIT PAR LE **PAV** AVANT LE 29 MARS 2024 :**

- Tirage de 12 crédits de 50.00\$, applicables sur un forfait de la zec

### **POUR CEUX QUI ÉTAIENT MEMBRES LORS DE LA SAISON 2023 :**

- Tirage de 7 crédits de 50.00\$, applicables sur un forfait de la zec

### **POUR LES ACCOMPAGNATEURS DES MEMBRES :**

- Tirage de 6 crédits de 25.00\$, applicables sur un forfait de la zec

## **TIRAGES EN DIFFÉRÉ :**

### **POUR CEUX QUI ACHÈTENT LEUR FORFAIT PAR LE **PAV** OU LA POSTE AVANT LE 13 AVRIL 2024 :**

- Tirage de 5 crédits de 50.00\$, applicables sur achat de produit de propane chez Gaz P&B
- Tirage de 5 crédits de 50.00\$, applicables sur un forfait de la zec

### **POUR CEUX QUI ÉTAIENT MEMBRES LORS DE LA SAISON 2023 :**

- Tirage de 6 crédits de 50.00\$, applicables sur un forfait de la zec
- Tirage de 10 crédits de 25.00\$, applicables sur un forfait de la zec



# ZEC Kiskissink

Association Sacerf Macousine Inc.

1480 chemin du Lac Écho

Prévost, Québec

J0R 1T0



## Formulaire de pré-vente 2024

La nouvelle saison approche et afin d'éviter la cohue pour l'obtention de votre carte de membre et du forfait de votre choix lors de l'ouverture de la saison, la zec vous offre maintenant deux façons de faire.

1 - Par le **PAV**, à partir du **5 avril** sur notre SITE WEB ou à l'adresse <https://pavnew.manisoft.ca/login.php?idZec=zec-kiskissink>

2 - Par la **POSTE**, en complétant cette feuille et en la retournant accompagnée de votre paiement au nom de la Zec Kiskissink dans l'enveloppe pré-adressée:

**M. Nicolas Brosseau Zec Kiskissink**

1480 Chemin du Lac Écho, Prévost, J0R 1T0, P.Q.

Payable par chèque daté du jour même de l'envoi de votre paiement, faire votre chèque selon votre choix de forfait au nom de la **Zec Kiskissink**, ou bien transmettre votre numéro de carte de crédit **Visa ou Master Card + votre code d'identification de 3 chiffres (dos de la carte)**

Pour toute inscription **reçue** avant le **13 avril 2024**, vous aurez droit à un coupon de participation à votre nom pour les tirages en différé.

### TARIFICATION FORFAIT POUR MEMBRE SEULEMENT IMPORTANT (Veuillez cocher votre choix)

FORFAIT	RÉSIDENT		+ de 60 ans		ÉTUDIANT 18 ans et +		PAV CODE	
	INDIVIDUEL	FAMILIAL	INDIVIDUEL	FAMILIAL	Parents non-membres (1)			
					INDIVIDUEL	FAMILIAL		
Pêche et chasse original, ours et petit gibier	503,45\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	541,15\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	484,00\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	519,85\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	309,14\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	328,05\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	F1PECGG	
Pêche	315,95\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	342,69\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	296,85\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	331,35\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	210,65\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	228,80\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	F2PEOPG	
Chasse petit gibier	295,30\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	319,45\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	283,23\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	307,37\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	210,65\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	228,80\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	F5PEOPG	
Pêche et chasse petit gibier	385,99\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	423,71\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	372,50\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	408,35\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	250,45\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	269,35\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	F3PECPG	
Chasse original et ours	453,09\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	489,49\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	436,20\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	470,75\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	284,00\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	302,20\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	F4CGGOO	
<b>Promotion</b> Chasse ours	150,00\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	150,00\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	150,00\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	150,00\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	150,00\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	150,00\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	F4CGGO	
Droit de circulation seulement	118,93\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	162,87\$ forfait désiré <input type="checkbox"/>	Droit de circulation individuel : 1 véhicule maximum Droit de circulation familial : 2 véhicules maximum Comprend seulement le droit de circulation saisonnier (mai au 14 nov)					F0DP

**N.B. Les forfaits comprennent la carte de membre 27\$, le réseau routier 72,93\$ et les taxes (5% et 9.975%)**

(1) Étudiant inscrit à temps plein dans une institution reconnue, carte d'étudiant valide requise.

Tous étudiants «18 à 21 ans » étant les enfants d'un membre qui a payé le forfait approprié à son activité sont inclus dans le forfait familial.

**\* VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE AU VERSO – REQUIS POUR VOTRE FORFAIT \***



**Nous avons besoin de toutes les informations suivantes complètes et exactes**  
afin de mettre à jour votre dossier dans notre système informatique.

**IMPORTANT :** *Celles-ci seront imprimées sur votre fiche d'enregistrement*

### SECTION MEMBRE

Avez-vous déjà été membre de la ZEC KISKISSINK  Oui  Non

Chalet  Camping  Résidence permanente

Votre secteur administratif

Bostonnais,  Ecarté,  Jos-Davis,  
 Grégoire-Ventadour,  Kiskissink,  
 Sommet,  Sous-le-Vent

Nom \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ (AA-MM-JJ) Cellulaire \_\_\_\_\_

Avez-vous déménagé au cours des 2 dernières années ?  Non

Oui inscrire votre ancienne adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_

Véhicule du membre Marque \_\_\_\_\_ Modèle \_\_\_\_\_ Immatriculation \_\_\_\_\_

Marque \_\_\_\_\_ Modèle \_\_\_\_\_ Immatriculation \_\_\_\_\_

### SECTION CONJOINT

Même adresse que le membre  Oui  Non

Nom \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ (AA-MM-JJ)

Véhicule du conjoint Marque \_\_\_\_\_ Modèle \_\_\_\_\_ Immatriculation \_\_\_\_\_

### SECTION FAMILLE (Dépendants)

Tous étudiants «18 à 21 ans» étant les enfants d'un membre qui a payé le forfait approprié à son activité sont inclus dans le forfait familial. Étudiant inscrit à temps plein dans une institution reconnue, carte d'étudiant valide requise.

Nom	Date de naissance (AA-MM-JJ)	Étudiant(e) à Temps plein
_____	_____ - _____ - _____	<input type="checkbox"/>
_____	_____ - _____ - _____	<input type="checkbox"/>
_____	_____ - _____ - _____	<input type="checkbox"/>
_____	_____ - _____ - _____	<input type="checkbox"/>

### SECTION PAIEMENT (Ne pas remplir lorsque vous payez directement à l'accueil)

Chèque libellé à Zec Kiskissink

Carte de crédit

Numéro # \_\_\_\_\_

**\*Obligatoire**  
Code à 3 chiffres \_\_\_\_\_ Expiration \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
*À l'endos de votre carte*



# ZEC Kiskissink

*Association Sacerf Macousine Inc.*

1480 chemin du Lac Écho

Prévost, Québec

J0R 1T0

## Déclaration de candidature

### Section 1 - Identification de la personne qui pose sa candidature

_____	_____
Nom (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)
Adresse du domicile	rue : _____
	Ville : _____
	Province : _____
	Code postal : _____

### Section 2 - Identification du poste

Directeur au CA de la ZEC Kiskissink	_____
	Secteur administratif

### Section 3 - Déclaration de la personne qui pose sa candidature

Je déclare que:

- 1) Je remplis les conditions mentionnées aux articles 4.01 - 4.02 - 4.02.1 - 4.04 - 4.05 - 4.06 des règlements généraux de la zec Kiskissink pour être éligible
- 2) Je ne suis pas dans un cas d'inéligibilité prévu à l'article 4.14

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne qui pose sa candidature

### Section 4 - Signatures d'appui

Signatures d'appui de 3 membres en règle au 30 novembre de l'année en cours et qui font partis du même secteur administratif sont requises

	Nom et prénom	Adresse du secteur administratif	Signature (*)	Initiales
1				
2				
3				

*\*Un courriel du membre qui vous appuie peut servir de preuve en remplacement de la signature ci-dessus.*

#### 4.01 COMPOSITION

La corporation est administrée par un conseil composé de sept (7) administrateurs. Chaque siège administratif est appelé respectivement: Écarté, Bostonnais, Kiskissink, Sommet, Jos Davis, Sous-le-Vent, Grégoire-Ventadour. (Avril 2017)

#### 4.02 CENS D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls peuvent être administrateurs les membres en règle de la corporation, à l'exception des personnes âgées de moins de dix-huit ans, des interdits, des faibles d'esprit et des faillis non libérés

##### 4.02.1 ÉLIGIBILITÉ

a) Sous réserve de l'article 4.02, tout membre de la corporation de l'année en cours peut faire partie du conseil d'administration, à moins que ce membre ait, dans l'année qui précède l'élection à laquelle il se présente, plaidé coupable ou ait été reconnu coupable d'une infraction prévue.

- i) à une loi concernant la faune et l'environnement, entre autres les oiseaux migrateurs, le gibier et le poisson en général; ou
- ii) à un règlement adopté en vertu de l'une de ces lois.

Toutefois, le délai d'un an au paragraphe précédent est de 5 ans à l'égard des infractions précitées si : à l'occasion de la commission de cette infraction, la capture, la blessure ou la mort d'un animal ou d'un poisson survient, ou si:

- D Cette infraction fait partie du groupe d'infractions suivantes:
  - a) Pêche sans permis provincial de pêche;
  - b) Pêche avec ligne dormante;
  - c) Pêche avec une partie de poisson;
  - d) Pêche ou chasse en temps prohibés;
  - e) Chasse sans permis provincial de chasse;
  - f) Chasse sans permis fédéral de chasse;
  - g) Possession de poisson d'appât.

#### 4.04 ÉLECTIONS

Sauf disposition contraire de l'acte constitutif, les administrateurs sont élus à une majorité simple des voix exprimées lors de l'assemblée générale annuelle des membres de la corporation.

#### 4.05 DURÉE DES FONCTIONS

Les administrateurs demeurent en fonction pour un mandat de deux (2) ans ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient nommés ou élus. Un administrateur sortant de charge est rééligible. Trois des sept administrateurs qui seront élus durant l'assemblée annuelle à être tenue en 2024 resteront en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle de 2026 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés. Les quatre autres administrateurs dont les postes ne seront pas en élection en 2024 resteront également en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle de 2025. Ainsi, les assemblées annuelles suivantes donneront lieu aux élections d'administrateurs pour le nombre de postes suivants :

Assemblée annuelle de 2024 : les 3 secteurs administratifs qui seront en élection sont Jos Davis, Sommet, Sous-le-Vent et ce pour 2 ans. Ensuite, Kiskissink, Grégoire-Ventadour, Écarté, Bostonnais et ce pour l'assemblée annuelle de 2025 et ainsi de suite pour les années subséquentes.

#### 4.06 MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les mises en candidature doivent être faites deux semaines de calendrier avant l'assemblée générale auprès du secrétaire de la corporation par la poste, par courriel. Il faut que le candidat(e) et les proposeurs proviennent du secteur administratif qui est en élection et que les trois personnes soient membres en règle de la corporation pour l'année financière se terminant le 30 novembre et dont l'assemblée générale doit approuver les états financiers. En cas d'absence de candidature du secteur administratif en élection, l'assemblée générale peut proposer une personne qui représentera le secteur administratif concerné.

Voici une description sommaire des secteurs administratifs: **Écarté** : le camping Écarté, le lac Écarté, le lac Glory; **Bostonnais** : Grand lac Bostonnais, lac Doré, lac Louis, lac Goudron et camping Bostonnais; **Kiskissink** : lac Kiskissink, lac Métabetchouan, lac de Lamarre; **Jos Davis** : Jos Davis, Petit Bostonnais, chemin du barrage; **Sous-le-Vent** : Lac Lepage, lac Culotte, de la Cruche; **Sommet** : lac Charrue, Etoile, Miroir Ross, Petit Macousine, de la Hauteur; **Grégoire-Ventadour** : lac Ventadour, lac Aberdeen, lac Lescarbot.

#### 4.14 CONFLIT D'INTÉRÊTS OU DE DEVOIRS

Tout administrateur ou dirigeant qui se livre à des opérations de contrepartie avec la corporation, qui contracte à la fois à titre personnel avec la corporation et à titre de représentant de cette dernière ou qui est directement ou indirectement intéressé dans un contrat avec la corporation, doit divulguer son intérêt au conseil d'administration et, s'il est présent au moment où celui-ci prend une décision sur le contrat, s'abstenir de voter sur ce contrat. Les administrateurs, les employés sont soumis au code de déontologie de la Corporation.



**ZEC Kiskissink**  
*Association Sacerf Macousine Inc.*  
1480 chemin du Lac Écho  
Prévost, Québec  
J0R 1T0

## **Élections 2024-2025**

Les secteurs administratifs en élection pour l'année **2024** sont :

- Secteur **Jos Davis** représenté par M. Serge Hudon
- Secteur **Sous-le-Vent** représenté par M. Nicolas R. Brosseau
- Secteur **Sommet** représenté par M. Patrick Genest
- Secteur **Écarté** \*\* en intérim pour 1 an \*\*

Les secteurs administratifs en élection pour l'année **2025** seront :

- Secteur **Bostonnais** représenté par M. Claude Nadeau
- Secteur **Grégoire-Ventadour** représenté par M. Yvon Hamel
- Secteur **Kiskissink** représenté par M. François Tremblay
- Secteur **Écarté** représenté par \_\_\_\_\_

Adresse de retour pour les mises en candidature

Association Sacerf Macousine INC.  
1480 chemin du Lac Écho  
Prévost, Québec  
J0R 1T0

Courriel : [zeckiskissink.president@reseauzec.com](mailto:zeckiskissink.president@reseauzec.com)

### **IMPORTANT**

***Pour être éligibles, les mises en candidature doivent être faites  
deux (2) semaines de calendrier  
avant la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA)  
auprès du Président de la corporation par la poste, par courriel.  
(Réf. 4.06 des règlements généraux de la zec Kiskissink)***